

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction
des Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 02 Mars 2010

Etaient présents:

Mme Darnel, MM. Andriès, Boussebart, Cacheux, Dissaux, Grimonprez, Houssin, Lefebvre, Lefait, Méquignon, Parent, Plancke, Waymel.

Etaient excusés:

MM. Beauchamp, Bézirard, Bocquet, Deroo, Douez, Leroy, Schepman, Vandevoorde.

Vu le rapport : 02-10

DECIDE :

- de réaliser les travaux de raccordement des réseaux d'eaux pluviales existants des deux réservoirs de la station de surpression de Prêmesques, conformément à l'article 28 du Code des marchés publics,
- d'imputer les sommes nécessaires sur le crédit inscrit au compte 23153 du budget du Syndicat,
- d'autoriser la signature par son Président à prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).



VOTANTS : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le 19 MAR. 2010

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

OBJET : Raccordement des réseaux d'eaux pluviales existants des deux réservoirs de la station de surpression de Prêmesques.

Actuellement, l'évacuation des eaux de toiture de chaque réservoir se fait par l'intermédiaire de 16 tuyaux raccordés à des dauphins en fonte.

L'eau de pluie stagne alors au pied du réservoir, ce qui pourrait provoquer à terme une déstabilisation de l'ouvrage.

Afin de régler ce problème, il est possible de créer un système de collecte des réseaux d'eaux pluviales reliés à un puisard et d'aménager d'une zone humide éloignée des fondations des ouvrages.

Les travaux de raccordement des réseaux d'eaux pluviales comprennent pour les deux réservoirs :

- la fourniture et la pose de 32 regards avec couvercle en fonte,
- le raccordement des descentes,
- fourniture et pose de 270ml de tuyaux PVC DN 160,
- fourniture et pose de 100 ml de tuyaux PVC DN 200,
- terrassement.

Une estimation a été effectuée en 2006. Les travaux étaient évalués à 34.056,48 € HT (40.731,55 € TTC).

Le montant du marché étant inférieur à 90.000 € HT, la procédure suivante pourrait être mise en œuvre :

- publication sur le site www.e-marchespublics.com,
- consultation de l'ensemble des entreprises présentant les qualifications nécessaires,
- ouverture des plis par la Commission d'Appels d'Offres.
- jugement des offres sur la base des critères suivants : valeur technique de l'offre (60%), prix (40%).

* * *

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur :

- la réalisation des travaux, conformément à l'article 28 du Code des marchés publics,
- l'imputation des sommes nécessaires sur le crédit inscrit au compte 23153 du budget du Syndicat,
- la signature donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).

Vu le, 22 FEV. 2010



Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude DISSAUX